

## **Suivi de l'affaire Louis Ribes (mise à jour du 05 mai 2022 du document publié le 10 février 2022)**

Après la révélation le 31 juillet 2021 au diocèse de Lyon d'un premier cas d'agissement pédo-criminel par le père Louis Ribes, ce document rassemble l'ensemble des actions menées par le Diocèse de Lyon, et certaines autres menées par les diocèses de Grenoble et Saint-Etienne. Par ailleurs, les cellules d'écoute continuent d'échanger avec les personnes victimes qui acceptent de s'adresser à elles.

### **Des rencontres pour libérer la parole**

Des rencontres ont été organisées à l'initiative des diocèses : à Pomeys le 8 janvier dans le diocèse de Lyon, à Grammond le 18 janvier dans le diocèse de Saint-Etienne et à Vienne le 27 janvier dans le diocèse de Grenoble-Vienne. Ces rencontres avaient pour objectif d'informer les communautés particulièrement concernées par les agissements de Louis Ribes. Il s'agissait aussi de redire notre volonté de faire la vérité et d'inviter ceux qui le souhaitent à témoigner auprès de nos cellules d'écoute (contacts ci-dessous). Au cours de ces réunions, certaines victimes ont pu parler pour la première fois. D'autres se sont signalées par la suite. C'est ainsi que nos diocèses ont recueilli à ce jour 51 témoignages sur les trois diocèses. Il faut noter par ailleurs qu'un collectif de victimes de Louis Ribes a vu le jour et organise également des rencontres. Il peut être contacté à l'adresse : [affaire.ribes@protonmail.com](mailto:affaire.ribes@protonmail.com)

### **Des rencontres avec la présence de psychologues**

En plus des rencontres publiques organisées dans chaque diocèse en janvier dernier, des rencontres, organisées par les diocèses et des personnes victimes, y compris avec le collectif de victimes, ont été organisées.

Dans le diocèse de Saint-Etienne, trois rencontres en groupe en présence d'un psychologue ont été organisées. Dans le diocèse de Lyon, une première rencontre s'est tenue le 9 avril dernier. Une autre est planifiée en juin prochain. Il n'y a pas eu de rencontres organisées dans le diocèse de Grenoble, la majorité des personnes victimes de ce diocèse ayant rejoint des groupes à Saint-Etienne ou à Lyon.

### **Le décrochage des oeuvres**

Les oeuvres de Louis Ribes identifiées comme appartenant aux diocèses ont été déposées, y compris le tableau monumental, qui n'avait pu être déposé dans un premier temps. Elles sont stockées dans des locaux diocésains non accessibles au public, et clairement identifiées comme étant l'œuvre d'une personne pédo-criminelle, et ne devant pas être exposées, par respect pour ceux qui ont été agressés.

Après avoir pris conseil auprès d'un huissier de justice, il n'a pas été possible de trouver une solution juridique permettant la mise en place d'un système de scellé. Le diocèse de Lyon s'est toutefois engagé (notamment à l'occasion d'une interview de Mgr Emmanuel Gobilliard, évêque auxiliaire de Lyon, sur BFMTV Lyon le 15 février 2022), à ce que ces œuvres ne soient plus jamais exposées, mais conservées, pour qu'il soit gardé mémoire de ces agissements pédo-criminels au sein de l'Eglise.

En ce qui concerne les vitraux dans les églises du diocèse de Lyon, des courriers ont été adressés aux huit maires concernés pour leur exposer la situation. Les communes étant propriétaires des églises, c'est à elles que revient de prendre une décision. Le diocèse de Lyon se tient à leur disposition pour les accompagner dans cette démarche. Il a également été indiqué par voie de presse et aux maires

que le diocèse de Lyon soutiendrait les décisions des maires concernés, quelles qu'elles soient. Cependant, le remplacement de vitraux ne peut pas être effectué aussi rapidement que le décrochage de tableaux. Aussi, dans les lieux où de telles décisions seront prises, le remplacement effectif des vitraux ne pourrait intervenir qu'à l'issue d'une phase de concertation avec les équipes municipales concernées, les paroisses, les personnes victimes qui le souhaiteront, la réalisation de nouveaux projets auprès d'artistes, leur fabrication...

En ce qui concerne l'œuvre inscrite monument historique à Chambost-Allières, elle a également été retirée après l'obtention de l'autorisation des services de l'Etat. Quant à son déclassement, il n'appartient pas au diocèse de Lyon de prendre une décision.

### **Le retrait d'un livre contenant des oeuvres de Louis Ribes**

A Lyon, un livre sur une trentaine de prêtres artistes, dont Louis Ribes, a été édité en septembre 2020. Au moment de sa publication, la Commission diocésaine d'art sacré de Lyon ignorait les agissements pédo-criminels de Louis Ribes, sans quoi, évidemment, les œuvres du père Louis Ribes n'auraient pas figuré dans cet ouvrage. Ce livre a été retiré de la vente en septembre 2021, un mois après les premières révélations concernant le diocèse de Lyon. Tous les stocks dépendant du diocèse ont été retirés de la vente. Le diocèse de Lyon confirme que ce livre n'est plus diffusé après en avoir fait la demande à l'éditeur, qu'il est « retiré de la vente » ou « épuisé » chez de nombreux distributeurs. Il reste quelques rares unités disponibles chez certains libraires, mais il n'est plus possible d'en obtenir le retrait. Pour ces rares unités, cette décision appartient aux libraires.

Par ailleurs, le diocèse de Lyon rappelle que la publication de cet ouvrage n'a donné lieu à aucun bénéfice, les coûts de réalisation et le faible nombre d'exemplaires diffusés ne permettant pas de dégager un quelconque bénéfice sur la vente de ce livre.

### **Les photos et croquis**

Comme on peut le comprendre, les personnes victimes se soucient du devenir des photos et croquis d'enfants réalisés par Louis Ribes. Nous avons appris le 28 janvier dernier qu'ils ont été trouvés à sa mort, en 1994, dans son appartement au séminaire des aînés de Vienne-Estresin puis brûlés. Par ailleurs, il peut exister des photos, peintures et croquis qui relèvent de la responsabilité de leurs propriétaires privés.

### **Les enquêtes en cours**

Dans le cadre du protocole signé avec le parquet de Lyon, Mgr Emmanuel Gobilliard a effectué un signalement le 28 janvier dernier. Le diocèse de Lyon rappelle qu'à partir du moment où un signalement est fait à la justice, un travail d'enquête commence, réalisé par la justice civile. Le diocèse de Lyon n'est pas tenu informé de ce travail d'enquête.

La procédure canonique qui a été lancée parallèlement est en cours. Le résultat n'est pas connu à ce jour. Le Tribunal ecclésiastique ne communique pas d'informations pendant la phase d'enquête.

### **La mise en place d'une instance nationale de reconnaissance et de réparation**

En ce qui concerne les demandes de reconnaissance et de réparation (soutien, action de médiation, montant éventuel d'une indemnisation...), nous redisons notre désir d'accompagner les victimes de nos diocèses dans leurs démarches et rappelons que les évêques de France ont mandaté et financé une Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR) qui est opérationnelle. Nous souhaitons qu'elle puisse aider les personnes victimes.

### **La participation à la réparation des personnes victimes**

En janvier dernier, le diocèse de Lyon a annoncé avoir abondé le fonds SELAM d'un montant de 750 000 euros. Le diocèse de Grenoble a quant à lui annoncé avoir versé 500 000 euros. Par ailleurs, ces montants ne comprennent pas les participations volontaires des évêques, prêtres, diacres et fidèles laïcs de ces diocèses, qui ont participé individuellement pour abonder ce fonds. Ces montants sont destinés à permettre à la nouvelle Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation de traiter les demandes que lui adressent les personnes victimes. A ce jour, le fonds SELAM a indiqué avoir recueilli 20 000 000 d'euros. Parallèlement, l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation a indiqué avoir commencé à traiter les demandes des premières personnes victimes qui se sont adressées à elles.

Ce processus de réparation au niveau national a été mis en place sur recommandation de la Ciase et à la demande des personnes victimes qui ont été consultées au moment de la création de ce dispositif national. Il permet d'assurer une équité de traitement pour toutes les victimes quel que soit le lieu de commission des faits.

Le dispositif mis en place permet également à des personnes victimes d'actes dont les faits sont prescrits ou dont l'auteur est décédé d'obtenir tout de même une réparation. Ce dispositif n'existe dans nulle autre institution. La prescription des faits ou la mort de l'auteur empêchant l'obtention d'indemnités par la voie judiciaire.

### **Un partage d'informations à améliorer**

Il y a aujourd'hui des interrogations sur le fait que les abus commis par Louis Ribes aient pu si longtemps rester sous silence dans les familles, dans les séminaires ou les paroisses, et que la parole des quelques personnes qui se sont exprimées n'a pas été prise en compte. Les diocèses de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble-Vienne n'ont retrouvé dans leur archives aucun témoignage avant 2015. Dans le diocèse de Lyon, le premier témoignage a été déposé fin juillet 2021 et dans celui de Saint-Etienne, en janvier 2022. Tout cela a mis en lumière la nécessité de mieux nous coordonner et nous organiser pour signaler les faits et répondre aux demandes des victimes. Une cellule de coordination interdiocésaine a donc été créée. Certains manquements en termes d'archivage ou de transmission des informations à la hiérarchie ont été identifiés et des solutions ont été mises en place afin d'améliorer le recueil et le suivi des témoignages des personnes victimes.

Cette douloureuse affaire nous engage à poursuivre le travail déjà entamé ces dernières années et qui a abouti notamment à la création des cellules d'écoute dans nos diocèses, à la publication du rapport de la Ciase et maintenant à la mise en place de l'INIRR ainsi que, localement, de groupes de parole.

### **Contacts diocésains pour les personnes victimes**

**Grenoble-Vienne** : 07 68 77 29 60 ou [cellule.ecoute@diocese-grenoble-vienne.fr](mailto:cellule.ecoute@diocese-grenoble-vienne.fr)

**Lyon** : [signalement@lyon.catholique.fr](mailto:signalement@lyon.catholique.fr)

**Saint-Etienne** : 04 77 59 30 66 ou [accueil.victimes@diocese-saintetienne.fr](mailto:accueil.victimes@diocese-saintetienne.fr)

### **Collectif des personnes victimes**

[affaire.ribes@protonmail.com](mailto:affaire.ribes@protonmail.com)

### **France Victimes**

01 41 83 42 17